



Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Olivier Bloch déposée le 24 juin 2025

« Sévelin, où sont nos droits démocratiques ? »

Lausanne, le 14 août 2025

Rappel de l'interpellation

« Le mercredi 25 juin 2025 devait se tenir une séance publique entre les habitantes et habitants du quartier de Sébeillon-Sévelin, et leurs autorités, en présence notamment de M. le Conseiller municipal Pierre-Antoine Hildbrand. Cette réunion faisait suite à une précédente rencontre du 25 avril et répondait à une demande exprimée par le Collectif de voisinage du secteur.

Or, nous avons appris avec étonnement que cette séance a été reportée, à la suite de l'annonce d'une volonté de certains collectifs d'empêcher sa tenue. Cette décision a été confirmée par la Direction de la sécurité et de l'économie, via l'Observatoire de la sécurité et des discriminations, dans une communication du 24 juin.

Une rencontre en format restreint a été maintenue dans un bâtiment administratif sécurisé, avec contrôle d'accès, uniquement pour les personnes préalablement inscrites. Si cette précaution peut se comprendre sur le plan logistique, elle soulève néanmoins des interrogations démocratiques. ? ».

Préambule

En préambule, la Municipalité souhaite rappeler quelques éléments de contexte.

Le quartier de Sébeillon subit des nuisances persistantes liées notamment à la situation prévalant au sein de l'immeuble de la rue de Genève 85, affectant le sentiment de sécurité et la qualité de vie du voisinage.

C'est dans ce cadre que la Direction de la sécurité et de l'économie a invité les habitantes et habitants du quartier à une réunion publique, organisée par l'Observatoire de la sécurité et des discriminations (OSD), avant la pause estivale, laquelle faisait suite à une réunion du 25 avril, comme demandé par le Collectif de voisinage Quartier de Sébeillon / Sévelin / Rue de Genève 75 à 91. L'ordre du jour de cette rencontre incluait la sécurité, la mobilité, la propreté, la prise en charge socio-sanitaire des addictions et la poursuite des échanges avec la Ville. La réunion devait se tenir à l'Arsenic, en présence de M. Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, du Corps de Police ainsi que de divers services municipaux concernés. Les habitantes et habitants pouvaient ainsi exprimer leurs préoccupations, avec annonce préalable de leur présence pour des raisons logistiques.

Quelques jours avant la séance, un article du *Blick*, portant sur les problématiques du quartier, mentionnait la tenue de la séance publique prévue, en précisant le lieu et la date de celle-ci. L'article annonçait que la séance concernerait entre autres les problèmes de sécurité liés au bâtiment de la Rue de Genève 85.



La Direction de la sécurité et de l'économie a été informée par le Théâtre de l'Arsec que celui-ci avait reçu des messages annonçant l'intention de collectifs critiques vis-à-vis de la police d'empêcher la réunion.

Afin de permettre un échange avec les habitantes et habitants, la séance a été déplacée dans une composition choisie, soit à Port-Franc 18. Cette rencontre a permis à ces dernières d'échanger directement avec les autorités et de leur faire part des problématiques subsistant dans leur quartier. Une séance publique sera organisée après la pause estivale pour poursuivre ces échanges et faire le point sur les actions municipales menées le quartier.

Ainsi, la Ville entend poursuivre le dialogue avec le voisinage du quartier tout en garantissant la sécurité des personnes participant à ces échanges.

Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Est-ce que la Ville considère qu'un ou plusieurs collectifs ont effectivement empêché la tenue d'une réunion publique entre les autorités et les habitant·e·s du Sébeillon-Sévelin ?

Non, toutefois, les informations reçues de l'Arsec selon lesquelles des collectifs souhaitent empêcher sa tenue ont conduit la Direction SE à la déplacer afin que les habitantes et habitants bénéficient d'un échange serein et non pollué par de critiques contre la police sans lien avec la situation du quartier de Sébeillon-Rue de Genève.

La dizaine de personnes qui s'étaient annoncées auprès de l'OSD par courriel pour participer à la séance ont été informées qu'elles devaient se rendre dans un bâtiment de l'administration communale.

D'entente avec l'Arsec, une affichette à l'entrée du Théâtre a également été posée pour avertir les éventuelles personnes qui se présenteraient sans s'être annoncées que la séance publique prévue pour le quartier de Sébeillon-rue de Genève était déplacée et qu'une autre séance publique serait organisée.

Question 2 : Une telle situation s'est-elle déjà produite à Lausanne ?

À notre connaissance, cette situation ne s'est pas produite récemment.

Question 3 : Quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre pour garantir, à l'avenir, que les Lausannoises et Lausannois puissent rencontrer leurs autorités librement, dans des conditions sereines et inclusives, sans que des pressions extérieures -d'où qu'elles viennent - ne puissent faire obstacle à ces dialogues démocratiques ?

La Municipalité va s'assurer que la prochaine séance prévue à la rentrée avec les habitantes et habitants du quartier se déroule dans de bonnes conditions. Les habitantes et habitants du quartier ou y travaillant seront invités à la séance, laquelle sera organisée dans un bâtiment de l'administration communale avec contrôle d'accès. Le débat avec les citoyennes et citoyens ne saurait être empêché par des collectifs anonymes, privant la population de tels espaces de parole.

Question 4 : La Ville estime-t-elle que l'accès à l'expression citoyenne et aux échanges avec les autorités doit être protégé comme un droit fondamental, en particulier dans des quartiers touchés par de graves problématiques de sécurité, de salubrité et de cohésion sociale ?

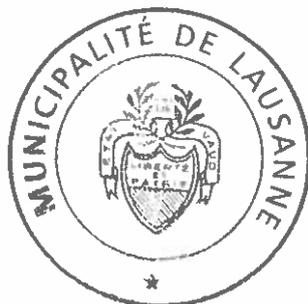
La Municipalité estime évidemment que ce type de rencontre est essentiel pour la vie démocratique et que des habitantes et habitants ne doivent pas être privés de leur droit de rencontrer leurs autorités et de leur faire part de leurs préoccupations et questions. La Municipalité est aussi garante de la sécurité des personnes invitées et doit s'assurer que ce type de réunions se déroule dans de bonnes conditions, tant sécuritaires que d'expression libre. La Municipalité sera donc particulièrement attentive à ces enjeux et mettra tout en œuvre afin que la prochaine rencontre avec les habitantes et habitants du quartier ait lieu dans de bonnes conditions et ne soit pas détournée de son but par des menaces d'empêchement de son bon déroulement.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Olivier Bloch.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 14 août 2025.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

